

"La fusion des Exécutifs: à la recherche de la collégialité" dans Europe (4 mars 1964)

Légende: Emanuele Gazzo, rédacteur en chef du bulletin quotidien Europe, aborde dans son éditorial du 4 mars 1964 le sujet de la collégialité dans la prise des décisions de la Commission de la CEE, de la Commission de la CEEA et de la Haute Autorité de la CECA en vue de la fusion des trois institutions dans une Commission unique des Communautés européennes.

Source: Europe. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. RICCARDI, Ludovico ; Réd. Chef GAZZO, Emanuele. 04.03.1964, n° 902. Bruxelles. "Notes et commentaires", p. 1.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/la_fusion_des_executifs_a_la_recherche_de_la_collegialite_dans_europe_4_mars_1964-fr-712a20cb-55bf-4a70-99a3-54784f2ce478.html



Date de dernière mise à jour: 09/09/2016

La fusion des Exécutifs : à la recherche de la collégialité

Un des problèmes majeurs qui forment la toile de fond des débats actuellement en cours en vue de la fusion des Exécutifs est celui de la collégialité des décisions des Commissions et de la Haute Autorité. On sait que ce caractère collégial est une des données fondamentales pour le bon fonctionnement des Institutions, et qu'il devra être rigoureusement maintenu dans la nouvelle Commission unique. Dès lors, la question qui se pose est la suivante : - L'application correcte du principe de la collégialité est-elle mieux assurée par un collège de neuf membres, ou par un collège de quatorze ? On voit donc que de la réponse que l'on donnera à cette question dépend largement le choix qui sera fait d'un Exécutif unique restreint ou étoffé.

Nous disons bien : de l'application correcte, car ce principe peut être appliqué formellement, c'est-à-dire que toutes les décisions seraient acquises à la majorité des membres, mais être éludé sur le fond, lorsque la formation véritable de la décision sera intervenue à un échelon plus bas, d'un groupe de Membres, ou d'un Membre, ou même d'un Directeur général.

Ce problème n'est pas nouveau, et les Exécutifs eux-mêmes en ont dû discuter plusieurs fois depuis qu'ils fonctionnent. Il s'est posé naturellement tout au long des études préparatoires à la fusion, effectuées par les Représentants Permanents, en collaboration avec les Exécutifs. Parmi ceux-ci, le président de la Commission de la CEE a soutenu - comme il l'a fait publiquement et à plusieurs occasions - la thèse du collège restreint. Ce n'est donc pas étonnant qu'il soit devenu un peu la cible des attaques des partisans de la thèse opposée. Récemment un journal économique allemand représentait M. Hallstein sous l'image d'un gros poisson à la bouche grande ouverte, prêt à avaler deux petits poissons. "Ce n'est pas une fusion - titrait le journal - que veut M. Hallstein, mais une absorption" (en français dans le texte).

Quels sont en bref les arguments à l'appui des thèses en présence ? Les voici :

1) Pour le collège restreint - La préparation d'une décision peut très bien être assurée sous l'autorité d'un seul membre : c'est même la seule possibilité technique de préparation efficace (la Commission de la CEE a abandonné le système des groupes qu'elle avait institué au début). En réalité, en confiant l'étude à des groupes on aboutit à déplacer en fait le stade de la délibération finale à ce niveau. Dans un collège de neuf membres, il est certain que la confrontation des opinions assurerait que la décision soit prise par le collège tout entier.

2) Pour le collège étoffé - Etant donné le volume des tâches, la Commission unique devra confier à des fractions du collège l'adoption pratique des décisions. On remplacerait donc le principe de la collégialité par ce que les Allemands appellent "Ressortprinzip", à savoir le principe des compétences par secteur. Or, c'est au niveau de la préparation que la collégialité revêtirait l'importance la plus grande et qu'elle devrait être assurée par priorité pour en assurer l'application correcte au stade de la délibération finale.

Dans la recherche de correctifs ou de compromis, M. Hellwig a avancé une suggestion qui présente un certain intérêt et qui consisterait en substance en ceci : - La Commission unique, organe politique, délibérerait toujours collégialement : elle confierait la tâche de la préparation à une série de sous-commissions relativement autonomes (énergie, cartels, agriculture, transports, etc.) dont le président serait un membre de la Commission qui lui assurerait ainsi la liaison entre l'organe politique et l'organe technique.

L'idée est intéressante et mérite d'être débattue. Mais on ne peut pas se soustraire à une remarque préliminaire : Est-ce que l'on assisterait, après l'unification par fusion, à la multiplication par parthénogenèse ?